



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-04-04

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION APRES DE L'ETAT DANS LE CADRE
DE LA DSIL : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le cimetière actuel de la commune de Sisteron arrivant à saturation avec très peu de concessions disponibles, oblige la municipalité à réaliser l'agrandissement du cimetière existant afin de répondre dignement aux attentes des administrés.

CONSIDERANT que la ville de Sisteron arrive à la limite de la capacité du cimetière,

CONSIDERANT que de nouveaux caveaux ne peuvent être aménagés dans l'espace existant du cimetière

CONSIDERANT qu'il convient de prévoir une extension du site du cimetière afin d'installer de nouveaux caveaux et de répondre à la fois aux obligations de la commune et aux besoins de la population.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2025, une aide d'un montant de 200 000€ pour les travaux d'extension du cimetière.

ARTICLE 2 : le plan de financement exprimé en hors taxes est le suivant

Commune	Région	Etat DSIL	TOTAL
90 000€	150 000€	200 000€	440 000€
20%	35%	45%	100%

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 13 mai 2025

Pour copie conforme

Le Maire,

Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 13/05/2025 à 13h41

REÇU EN PREFECTURE
le 13/05/2025

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20250513-2025_04_04D